

## Compte rendu du Conseil Municipal du 22 juin 2015

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni en séance publique le lundi 22 juin 2015, à 20h, salle du Conseil.

Etaient présents : M. Ludovic Bustos, Maire ; Mme Micheline Burgun, M. Jean-Louis Minard, Mmes Marie Chaix, Isabelle Pigeon, Adjoint. M. Paul de Saintignon, Mmes Nelly Pugnale, Martine Donnet, Sylvie Ferrari, MM Eric Arnol, David Wager, Mme Sandrine Menduni, M. Grégory Gabrel, Mmes Zohra Abdiche, Marylène Bove, M. Jean-Philippe Di Gennaro, Mme Nathalie Lombardo, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Claude Sirand, Adjoint ; M. Hervé Fanton, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : M. Claude Sirand pour Mme Pugnale

M. Hervé Fanton pour Mme Burgun.

Secrétaire de séance : Mme Zohra Abdiche.

En préambule de séance, M. le Maire rend hommage à Mme Simone Sirand, ancienne employée municipale qui vient de décéder à l'âge de 89 ans, mère de Claude Sirand, Adjoint.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 11 mai 2015 n'appelle aucune remarque.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents avec deux pouvoirs de MM Sirand et Fanton.

### **METROPOLE**

Présentée par M. Jean-Louis Minard, Adjoint,

- ✓ Une convention de prestation de services avec Grenoble-Alpes Métropole pour l'instruction des autorisations du droit des sols. Celle-ci était jusqu'à présent assurée par un service de l'Etat, la Direction Départementale des Territoires. La loi ALUR met fin à cette mise à disposition gratuite le 1<sup>er</sup> juillet 2015. La commune n'ayant pas la capacité de reprendre ce service décide de recourir au service mutualisé et payant mis en place par la Métropole.

Présentée par Mme Micheline Burgun, Adjointe Déléguée,

- La désaffiliation de Grenoble-Alpes Métropole du Centre de Gestion de l'Isère. Cette démarche s'inscrit dans un contexte d'évolution de cette intercommunalité avec les transferts de compétences, et de la volonté de la Métropole de se doter d'outils et de moyens lui permettant de gérer les étapes de la vie professionnelle de ses agents.

### **FINANCES**

Présenté par M. Paul de Saintignon, Conseiller Municipal Délégué,

- ✓ Le versement d'une subvention aux associations suivantes :
  - Club des Edelweiss : 500 €
  - Bibliothèque Georges Brassens : 1 500 €
  - Amicale Club de Poisat : 3 000 €

## **TRAVAUX**

Présentées par M. Jean-Louis Minard, Adjoint délégué,

- La réhabilitation et l'extension de la salle du 8 Mai 45 pour répondre aux besoins croissants de locaux. L'enveloppe prévisionnelle pour ces travaux est de 125 000 €. Une demande d'aide financière au Conseil Départemental est sollicitée dans le cadre de la dotation territoriale.

## **RESTAURATION SCOLAIRE**

Présentés par Mme Nelly Pugnale, Conseillère Municipale Déléguée,

- ✓ Le maintien des tarifs actuels des repas de la restauration scolaire pour l'année 2015/2016 et, pour répondre aux prérogatives de la CAF qui prône l'égalité entre tous les usagers, l'ajout de tarifs modulés pour les extérieurs.

## **MARCHE**

Présenté par M. le Maire,

- Le marché avec l'entreprise STEM PROPLETE, retenue après analyse pour son offre la plus avantageuse au regard des critères de sélection, pour assurer l'entretien courant des locaux communaux pour une période de trois ans, et pour un montant total prévisionnel de 125 000 € HT.

## **REGLEMENTATION**

Présenté par M. Jean-Louis Minard, Adjoint

- Le rapport de la commune sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de l'année 2014, conformément à la réglementation.

## **DIVERS**

Présenté par Mme Micheline Burgun, Adjointe Déléguée,

- Le versement d'une gratification de 300 € à Andréa LOUIS, une Poisatière ayant effectué un stage d'un mois au service ressources, dans le cadre d'une première année d'un DUT information-communication, option communication des organisations.

## **INFORMATION**

M. le Maire présente la liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en mairie et transmises à la métropole pour signature :

- Lieudit Perrière, 167 500 € TTC, appartement de type T2 + box
- Lieudit Perrière, 10 000 € TTC, box
- Lieudit Perrière, 162 000 € TTC, Appartement de type T2 + box + stationnement
- Lieudit Perrière, 162 000 € HT, appartement de type T2 + box
- Lieudit Perrière, 10 000 € HT, box
- Lieudit Perrière, 226 500 € HT, Appartement de type T3 + box + stationnement
- 22, rue de Chamechaude, 289 000 € dont 2 000 €, de mobilier, maison individuelle
- 5, rue Maurice Ravel, 145 000 €, appartement + cave
- Lieudit Perrière, 100 000 €, terrain à bâtir
- 12, rue Claude Debussy, 290 000 €, tènement immobilier comprenant une maison, dépendance et terrain
- 23, rue Flora Tristan, 312 000 €, maison
- Lieudit Perrière, appartement + box + stationnement
- 14, rue du Néron, 350 000 €, maison.

Puis, M. Grégory Gabrel, Conseiller Municipal Délégué, expose le rapport annuel d'activité 2014 des Pompes Funèbres Intercommunales.

Le Maire,  
Ludovic BUSTOS